



IMPORTANT

Ce formulaire doit être utilisé pour le retour de matériel de taximètre.
Les remboursements seront effectués par chèque dans un délai d'environ six semaines.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

Numéro du mandataire :

Numéro de demande :

1 – Identification

Nom					
Numéro		Rue		Ville, village ou municipalité	
Code postal	Ind. rég.	Téléphone	Poste	Numéro du mandataire	

2 – Matériel retourné

Numéro	Matériel	Réservé au mandataire		Réservé à la CTQ	
		Quantité	Prix unitaire	Quantité reçue	Montant
T-1000-0	Sceau à scellage manuel		0,45 \$		
T-3000-0	Autocollant tarifaire		0,25 \$		
T-3100-0	Exception Aéroport international Montréal-Trudeau		0,15 \$		
T-3200-0	Exception Aéroport international Jean-Lesage		0,15 \$		
T-3300-0	Vignette de validité du taximètre		0,15 \$		
T-4000-0	Certificat de vérification		0,15 \$		
Sous-Total :					
Taxe sur les produits et services (TPS) (5 % du sous-total) :					
Taxe de vente du Québec (TVQ) (9,975 % du sous-total) :					
Total à rembourser :					

3 – Signature

Signature du mandataire	Date
	Année Mois Jour

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire signé :

Par courriel	taximetre@ctq.gouv.qc.ca
Par télécopieur	514 864-6112
Par la poste	Commission des transports du Québec Service des ressources financières et matérielles 140, boul. Crémazie Ouest, 11 ^e étage Bureau 1100, Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour nous joindre

Site internet	www.ctq.gouv.qc.ca
Par téléphone	Région de Montréal : 514 873-6424 Ailleurs : 1 888 461-2433